

**Council Member Inquiry/Motion Form**  
**Demande de renseignements d'un membre du Conseil /Formulaire de motion**

**From/Exp. :**

Councillor S. Blais /  
Conseiller S. Blais

**Date :**

ARAC – 6 September 2012/  
Le 6 septembre 2012

**File/Dossier :**

ARA 03-12

**To/Dest. :**

Deputy City Manager, City Operations / Directrice municipale adjointe, Services des opérations

**Subject/Objet :**

Wild parsnips and other noxious weeds in rural areas / Panais sauvage et autres mauvaises herbes nuisibles dans le secteur rural.

---

**Inquiry:**

What proactive measures has the City undertaken to deal with wild parsnips and other noxious weeds to protect residents in the rural area?

**Demande de renseignements:**

Quelles mesures proactives la Ville a-t-elle prises pour protéger les résidents du secteur rural du panais sauvage et des autres mauvaises herbes nuisibles?

---

**Response:**

Rural roadside grass cutting is the preferred approach to weed control in the rural areas. Wild Parsnip, although not considered a noxious weed within Ontario, can be hazardous if the sap comes into contact with skin. The sap photosensitizes the skin making it prone to burning/blistering when exposed to the sun. Wild parsnip can be found within areas of uncultivated land, roadside ditches, nature trails and natural areas as well as surrounding rural and residential properties.

In keeping with municipal best practices in Ontario, the most effective and most publicly accepted way to control wild parsnip and other similar or noxious weeds is scheduled mowing. The optimal period to control wild parsnip is when the flower buds are beginning to show, which is typically between late June and early July. Mowing later in the season will in fact, contribute to spreading the seeds and expanding the area of

infestation.

The County of Leeds and Grenville successfully employs the same control practices which they combine with an aggressive public awareness campaign to minimize the public's contact with the plant.

While not favourable, hand root pulling can be performed in smaller concentrated cases of infestation. Root pulling is not an effective long term strategy as there are thousands of kilometres of roadside ditches across the city and staff would be unable to meet the demand within the short cycle of the plant. Instead, scheduled mowing is used to control the plant.

In severe cases of infestation where public safety is a concern, the City could perform herbicide spraying on a small scale to eradicate the plants. This practice is allowed as an exception under the Ontario Ministry of Environment's Cosmetic Pesticide Ban; however it has many potential negative public and environmental safety concerns. For this reason, spraying is not currently used for weed control in the rural areas, and would be used only as a last resort.

To date, Public Works has performed 2 cycles of roadside grass cutting cycles throughout the season and, has ensured a timely schedule to optimize eradication practices for noxious weeds. Staff will continue to monitor concentrated areas of the plant to determine if there are second flowering cycles or, if some plants have flowered late. Follow-up or spot mowing will be performed as required throughout the rural areas for the remainder of the fall season.

Mowing practices must be continued for at least five years to completely exhaust the seed bank and as such, staff will continue this proactive approach and monitor progress on eradicating infestations.

### **Réponse:**

La tonte sur le bord des routes est la méthode de contrôle des mauvaises herbes privilégiée dans les secteurs ruraux. Bien qu'il ne soit pas considéré comme une mauvaise herbe nuisible en Ontario, le panais sauvage peut être dangereux lorsque sa sève entre en contact avec la peau. En effet, la sève de cette plante photosensibilise la peau et peut causer des brûlures et des cloques après l'exposition au soleil. On trouve le panais sauvage dans les zones non cultivées, sur le bord des routes et dans les fossés, dans les sentiers d'interprétation de la nature ainsi qu'aux alentours des propriétés rurales et résidentielles.

Conformément aux pratiques exemplaires municipales en Ontario, des opérations de tonte programmées constituent la technique la plus efficace et la plus largement acceptée par le public pour freiner la prolifération du panais sauvage et des autres mauvaises herbes semblables ou nuisibles. La période idéale pour contrôler le panais sauvage est le moment où les boutons floraux commencent à apparaître, soit entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet. En effet, si la tonte a lieu plus tard, elle peut contribuer à disséminer les graines et à élargir la zone d'infestation.

Le comté de Leeds et Grenville a obtenu de bons résultats grâce à ces pratiques de contrôle des mauvaises herbes, qu'il combine à une campagne dynamique de sensibilisation du public afin de minimiser les contacts avec cette plante.

Bien que cette méthode ne soit pas recommandée, il est possible, dans les cas d'infestation moins grave et concentrée, d'arracher les racines à la main. L'arrachage des racines n'est pas une méthode efficace à long terme, puisque la municipalité compte des milliers de kilomètres de fossés et que le personnel ne pourrait répondre à la demande en raison de la courte durée du cycle de la plante. Il est donc préférable de procéder à des opérations programmées de tonte.

Dans les cas d'infestation grave menaçant la sécurité publique, la municipalité peut recourir à la pulvérisation d'herbicide à petite échelle afin de détruire les plantes. Cette pratique n'est autorisée que dans des cas exceptionnels, conformément à l'interdiction des pesticides utilisés à des fins esthétiques du ministère de l'Environnement de l'Ontario. Cette technique soulève toutefois de nombreuses préoccupations en matière de sécurité publique et de protection de l'environnement. C'est pourquoi la pulvérisation d'herbicide n'est pas utilisée actuellement pour maîtriser les mauvaises herbes dans les zones rurales et ne pourrait l'être qu'en dernier recours.

À ce jour, les Travaux publics ont procédé à deux cycles de tonte sur le bord des routes pendant la saison selon un calendrier opportun assurant une destruction optimale des mauvaises herbes nuisibles. Le personnel continuera de surveiller les zones d'infestation intense pour déterminer s'il y aura un deuxième cycle de floraison ou si certaines plantes ont fleuri tardivement. Un suivi ou des tontes ponctuelles seront effectués au besoin dans tous les secteurs ruraux jusqu'à la fin de l'automne.

Ces opérations de tonte doivent être poursuivies pendant au moins cinq ans afin d'interrompre complètement la production de graines. C'est pourquoi le personnel continuera de mettre en œuvre cette méthode proactive et de surveiller les progrès réalisés en matière de suppression des infestations.